



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 74673

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la fiabilité des cartes Vitale évoquée récemment dans la presse. En effet, selon certains journaux et contrairement à des idées reçues, les renseignements extrêmement personnels contenus par ces cartes ne seraient pas cryptés. Or la publication de ces informations soulève un double problème : d'une part, celui de l'absence de confidentialité concernant l'état de santé du titulaire et, d'autre part, celui d'un éventuel usage frauduleux susceptible d'ouvrir la voie à toutes sortes d'escroqueries. Il semblerait même qu'à la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie certains responsables seraient plus que dubitatifs sur le système de sécurité des Sésame. En conséquence, il lui demande quelles initiatives compte prendre le Gouvernement en relation avec la caisse d'assurance maladie pour prévenir ces risques potentiels et créer les conditions optimales de sécurité pour l'utilisation des cartes Vitale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74673

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9143